

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 24 février 2020

Le VINGT-QUATRE FÉVRIER DEUX MIL VINGT, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de SARRAN, dûment convoqué le 18/02/2020, en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Michel POINCHEVAL, Maire.

PRESENTS :

- Mesdames, Agnès AUDUREAU, Elodie FONFREYDE, Yvonne VERZYL ;
- Messieurs Michel POINCHEVAL, Jean-Paul MERPILLAT, Francis LEMAIRE, Gilles ESTRADÉ, Julien MAURIÈRE ;

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Bernadette CHIRAC, Monique GASCOU ;

Membres	10
Présents	8
Représentés	0
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

Monsieur Julien MAURIÈRE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente à 8 voix pour.

I/ Mandat de vente lotissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un représentant de la « Bourse de l'immobilier » propose de signer des mandats de vente sans exclusivité pour les lots du lotissement.

Après lecture des mandats de vente, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver à l'unanimité les mandats de vente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cette fin ;

II/ Demande de subventions pour travaux de l'école

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les dossiers de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sont à déposer avant le 28 février prochain. Ceux pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local sont à déposer avant le 20 avril prochain. Le Conseil Municipal avait demandé des devis pour la rénovation de la salle de classe, son accès ainsi que de la salle de rangement du matériel scolaire qui sont vétustes.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de DETR pour la réfection de l'école et de demander une majoration de 16 % au titre de la convention de ruralité.

Après délibération, le Conseil décide :

- de prévoir les travaux au budget 2020 ;
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents concernant les travaux ;
- de solliciter une subvention au titre de la DETR auprès de l'État ;

- d'arrêter le plan de financement ci-après :

Travaux :	20 000 € H.T
DETR 32 % :	6 400 €
Convention ruralité 16 % :	3 200 €
DSIL :	4 000 €
Autofinancement :	6 400 € H.T

III / Vente et échange de parcelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des déclassements de chemins ont été faits il y a quelques années au Pont de Rouffiat. Depuis, la maison du Pont de Rouffiat a été vendue. Les propriétaires souhaitent procéder à un échange et à une vente de parcelles avec la commune.

L'échange concerne la parcelle D 1324, actuellement propriété de Mr et Mme Vergne et les parcelles D 728 et D 1489 (qui est sont à détacher de la parcelle D 741) propriétés de la section de Rouffiat.

La vente concernera les parcelles D 1490 et 1491, parcelles détachées du domaine public.

Après présentation du document d'arpentage, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'échange comme indiqué ;
- D'approuver la vente des parcelles indiquées ;
- D'abandonner tout droit de passage et d'accès sur la propriété des acheteurs.

IV / Approbation des comptes de gestion

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que les Comptes de Gestion des Budgets cités précédemment, dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

V/ Approbation des comptes administratifs

Hors de la présence de Monsieur Michel POINCHEVAL, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Agnès AUDUREAU, 1^{ère} Adjointe au Maire, approuve à l'unanimité les comptes administratifs suivants pour l'année 2019 :

- Le compte administratif du Budget Principal de la commune,
- Le compte administratif du Budget Lotissement,
- Le compte administratif du service de l'eau,
- Le compte administratif du service assainissement,

VI / Demande de subventions pour les travaux de la Mairie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les dossiers de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sont à déposer avant le 28 février prochain.

La salle des archives et de l'horloge de la Mairie est vétuste, les montants des fenêtres sont fissurées, et les murs sont très abîmés suite à des anciennes infiltrations d'eau. Il est proposé de rénover cette pièce afin d'éviter d'autres dégradations.

Après délibération, le Conseil décide :

- de prévoir les travaux au budget 2020 ;
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents concernant les travaux ;
- de solliciter une subvention au titre de la DETR auprès de l'État ;
- d'arrêter le plan de financement ci-après :

Travaux :	7 000 € H.T
DETR 40 % :	2 800 €
Autofinancement :	4 200 € H.T

Questions diverses :

- Fiche d'intention de la FDEE pour achat groupé d'électricité : ok
- Installation de poteaux pour la fibre au Champ de la Garde, à intégrer au mieux avec ceux existants ;
- Office National des Forêts : vérifier document ;
- Terrains sectionnaux : mise à jour des baux ;